

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la Licence
- Vu les propositions de M. le directeur de l'UFR droit et sciences économiques et M. le directeur du Pôle PJH Quimper,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury d'examen de la Licence Droit parcours **Marché de l'art** , pour l'année universitaire 2020/2021, est composé comme suit :

Semestres 1 et 2 , 3 et 4 et délivrance DEUG

<u>Présidente du jury</u>	LEVY Tania	MCF
<u>Vice-président</u>	MIAME Florent	MCF
<u>Membres titulaires</u>	MONTAS Arnaud	MCF
	YBERT Arnaud	MCF
<u>Membres suppléants</u>	ACOLAT delphine	MCF
	URVOAS Jean-Jacques	MCF
<u>Membres invités</u>	PUGET Anne-sophie	Directeur des études UFR Droit

Semestres 5 et 6 et délivrance de la Licence

<u>Président du jury</u>	MONTAS Arnaud	MCF
<u>Vice-président</u>	ROUX-DEMARE François-Xavier	MCF
<u>Membres titulaires</u>	DAOULAS-HERVÉ Héléne	MCF
	PUGET Anne-sophie	MCF - Directeur des études
<u>Membres suppléants</u>	LEPRINCE Christelle	MCF
	NDIOR Valere	Pr

ARTICLE 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 20 novembre 2020
Pour Le Président de l'Université,
P/d Le Vice président formation tout au long de la vie
en charge de la CFVU

Abdeslam MAMOUNE

